

## Répression syndicale : le cas de Philippe PASCAL, Inspecteur URSSAF à Avignon

Depuis 6 ans Philippe est en conflit avec François MARIANI (cousin de Thierry, ancien ministre)

**Historique :** En 2006, une info donnée aux CODAF (Comité Opérationnel Départemental Anti Fraude réunissant les organismes sociaux, la Direccte, le parquet...) transmis sur un hôtel appartenant à François MARIANI déclenche une enquête qui conclut à de nombreuses fraudes sur toutes les structures, et entraînera une régularisation de **cotisations sociales pour 800 000 € !**

Depuis, Philippe a été victime de **tentatives de meurtre**, et toutes ses plaintes ont été classées sans suite.

Un de ses amis, à qui il avait prêté son véhicule, a été pris pour lui et a été **passé à tabac** : 45 jours d'ITT (fracture du crâne).

Une enquête privée a été diligentée contre Philippe et le procureur de l'époque.

En 2013, le contrôle de l'école hôtelière, appartenant à François MARIANI conduit à **500 000 € de redressement** (utilisation de stagiaires comme salariés).

Il est de nouveau victime de nombreuses menaces, chacune fait l'objet d'un dépôt de plainte classée sans suite.

**Janvier 2014 :** l'URSSAF est régionalisée, et la présidente du CA de l'URSSAF Rhône Alpes est l'épouse d'un ami de François MARIANI. Jusqu'à présent Philippe avait toujours été soutenu et protégé par sa direction (ex URSSAF du Vaucluse). Philippe PASCAL est soudain dessaisi de tous les dossiers de MARIANI et de tous ses dossiers "sensibles".

**Alors qu'il dénonce sa mise au placard, il est mis à pieds 5 jours pour dénigrement de sa hiérarchie.**

Les ennuis continuent avec la nomination d'un nouveau procureur : Monsieur MARCHAL est également un ami de François MARIANI.

Après son arrivée au parquet, **3 plaintes sont déposées contre Philippe PASCAL :**

- pour **corruption**,
- pour **recel d'enregistrements privés** : enregistrements faits par d'anciens salariés, confirmant les pratiques frauduleuses de François MARIANI et remis par les intéressés à Philippe PASCAL,
- pour **atteinte à la présomption d'innocence**, pour avoir dénoncé publiquement les pressions dont il est victime.

Toutes ces pressions subies et le manque de soutien de sa hiérarchie, provoque un burn-out, une crise cardiaque, et un **licenciement pour inaptitude**.

Relaxé 2 fois, **Philippe comparaît une troisième fois le 13 Novembre 2017**, pour avoir fait son travail.

**C'est pourquoi la CGT appelle à un rassemblement  
Lundi 13 Novembre dès 12 H 30 devant le TGI d'Avignon.**

**Un covoiturage est organisé au départ de Chambéry le Lundi 13 Novembre à 8 H 45  
au parking de la piscine découverte, Avenue d'Alsace Lorraine.**

Merci de vous **inscrire nominativement** : [max.cuaz@cgt-chambery.fr](mailto:max.cuaz@cgt-chambery.fr), 06 07 08 42 76 ou 04 79 62 31 54.